



Au sommaire de ce numéro :

► FINANCES LOCALES

- Budget 2023

► URBANISME

- Permanences ABF
- ZA EnR

► VIE PRATIQUE

- Tarification Éco-responsable
- Chats errants
- Déjections
- Entretien des trottoirs
- Le bruit
- Bibliothèque : nouveaux horaires
- Résultats recensement de la population
- Panneau Pocket

► ASSOCIATIONS / ENTREPRISES

- La Carpe de Montigny-Lengrain
- Appels à candidatures CCRV

► ÉVÈNEMENTS PASSÉS

- Soirée Beaujolais
- Halloween
- 11 novembre
- Noël des enfants
- Noël des personnes âgées
- Concours décorations de Noël
- Vœux du Maire
- Monsieur Serge Brabant
- Repas communal

► ÉVÈNEMENTS À VENIR

- Concours photos
- Bourse aux jouets
- Exposition itinérante
- Chasse aux œufs de Pâques
- Brocante
- Élections législatives



À la une ...

Lancée il y a quelques années maintenant, la rénovation complète des logements communaux situés au 1 et 3 rue de Vaudrial touche à sa fin.

Véritable passoire énergétique, le bâtiment a été entièrement isolé par l'extérieur, ce qui a donné un vrai coup de neuf par la même occasion. L'intérieur a également fait l'objet d'un coup de propre du sol au plafond avec une remise aux normes.

Ce sont les anciens logements des instituteurs de Montigny-Lengrain. Ils ont été déclassés en 2008 et sont depuis, loués à des particuliers.



Cette opération d'isolation a été subventionnée à hauteur de 60% par l'État et le Département de l'Aisne.

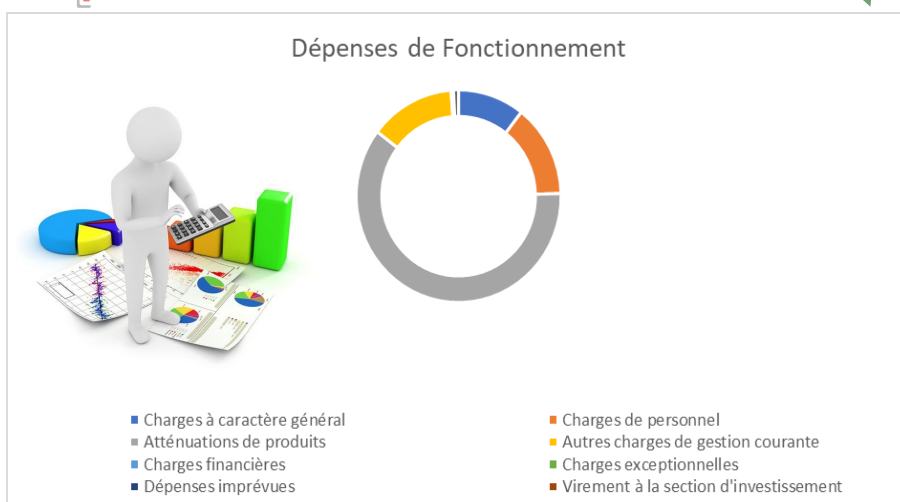
FINANCES LOCALES

BUDGET 2023

Dans le bulletin municipal de septembre 2023, vous trouverez les définitions de chaque chapitre de notre budget, ainsi vous saurez à quoi correspondent les chiffres ci-dessous. Dans ce présent numéro, nous allons simplement retracer les principaux postes de dépenses/recettes enregistrés pendant l'année qui vient de s'écouler.



Dépenses de Fonctionnement



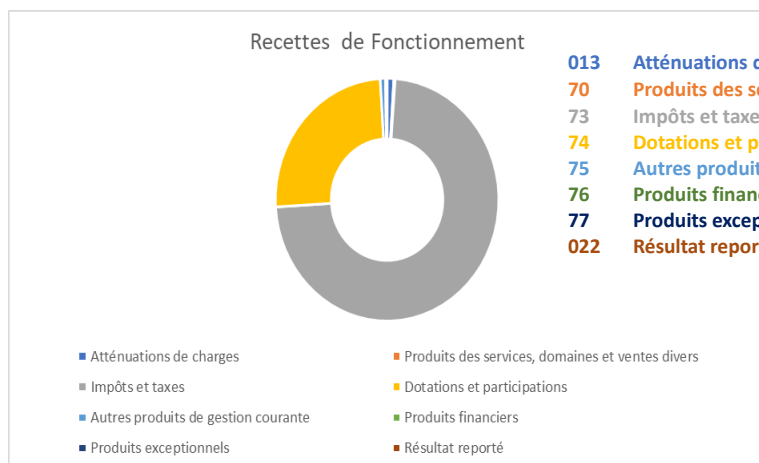
Cette année 2023 a été marquée par la hausse globale des prix que tout le monde a subi de plein fouet, y compris les collectivités locales. Parmi les augmentations supportées, nous pouvons noter évidemment les tarifs de l'énergie et des fournitures diverses en globalité.

Sont inscrites dans cette section les dépenses d'entretien de réseaux d'eaux pluviales, de voirie, du câble, des bâtiments et du matériel. Nous avons renouvelé par exemple la vaisselle de la Salle des Fêtes et acheter du matériel et de l'équipement dans le cadre de la rénovation des logements communaux situés 1 et 3 rue de Vaudrial. Nous avons également procédé à des réparations dans nos bâtiments publics (Salle des Fêtes, Mairie, Garderie Municipale). Nous avons aussi supporté toutes les dépenses afférentes aux diagnostics énergétiques des logements, études de sol pour assainissement, ...). Nos impôts sont intégrés dans cette partie du budget, tout comme nos diverses cotisations et contributions obligatoires : écoles, service d'incendie et de secours, reversement de la fiscalité, ...



	Prévisions	Exécution	%
011 Charges à caractère général	303800,00	184521,07	10,49
012 Charges de personnel	276500,00	248297,72	14,12
014 Atténuations de produits	1068745,00	1068745,00	60,77
65 Autres charges de gestion courante	260245,28	236104,80	13,43
66 Charges financières	4150,00	4149,79	0,24
67 Charges exceptionnelles	30000,00	2929,34	0,17
022 Dépenses imprévues	5000,00	0,00	0,00
023 Virement à la section d'investissement	448034,70	0,00	0,00
042 Opération d'ordre	13902,41	13902,41	0,79
	2410377,39	1758650,13	100,00

Recettes de Fonctionnement



013 Atténuations de charges	18000,00	18486,56	0,97
70 Produits des services, domaines et ventes divers	2390,00	3772,87	0,20
73 Impôts et taxes	1329584,64	1394941,95	72,88
74 Dotations et participations	459900,00	477908,27	24,97
75 Autres produits de gestion courante	14300,00	14943,60	0,78
76 Produits financiers	0,00	4,50	0,00
77 Produits exceptionnels	657,30	3933,72	0,21
022 Résultat reporté	585545,45	0,00	0,00
	2410377,39	1913991,47	100,00

Les recettes principales intégrées dans notre budget 2023 sont principalement composées des taxes foncières des entreprises et des particuliers, allocations compensatrices de la CCRV, des remboursements sur rémunération du personnel (indemnités journalières pour arrêt maladie, maternité ou encore formation des apprentis, les loyers (logements, salle), ...

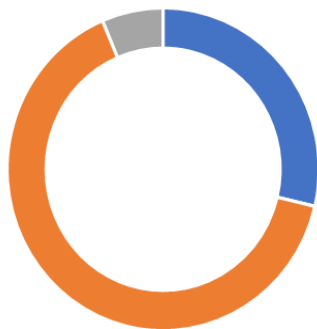
En réalité, les impôts locaux (chapitre 73) perçus par notre commune sont reversés en grande partie et figurent en dépenses de fonctionnement au chapitre 014, et ce depuis le passage en fiscalité unique depuis notre adhésion à la CCRV.



Dépenses d'Investissement



Dépenses d'Investissement



■ Subventions d'équipement versées ■ Immobilisations corporelles ■ Emprunts et dettes assimilées

Pour les investissements 2023, plusieurs travaux ont été réalisés. Parmi eux, la pose de 8 prises supplémentaires pour les illuminations de Noël, l'enfouissement des réseaux au hameau de la Vallée, la rénovation des logements communaux 1 et 3 rue de Vaudrial (électricité, plomberie, assainissement, isolation ...), le parking route de Tannières, les vitraux de l'Église (pour la 4^{ème} et dernière tranche).

Nous avons également acquis du matériel : un four et ses accessoires pour la Salle des Fêtes, un kit traitement anticalcaire pour le lave-vaisselle, une remorque, un souffleur, mais également un taille-haie...

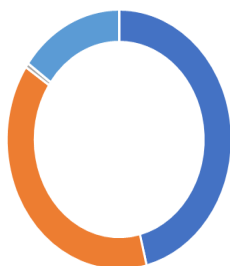


	Prévisions	Exécution	%
204 Subventions d'équipement versées	198445,74	85503,95	28,69
21 Immobilisations corporelles	435621,58	193570,96	64,96
16 Emprunts et dettes assimilées	18919,24	18918,65	6,35
	652986,56	297993,56	100



Recettes d'Investissement

Recettes d'Investissement



■ Subventions d'investissement ■ Dotations, fonds divers et réserves
 ■ Emprunts et dettes assimilées ■ Virement de la section de fonctionnement
 ■ Opération ordre transfert entre sections ■ Résultat reporté

	Prévisions	Exécution	%
13 Subventions d'investissement	12000	42598,34	46,08
10 Dotations, fonds divers et réserves	22000	35433,61	38,33
16 Emprunts et dettes assimilées	0	512,8	0,55
021 Virement de la section de fonctionnement	448034,7	0	0,00
040 Opération ordre transfert entre sections	13902,41	13902,41	15,04
001 Résultat reporté	157049,45	0	0,00
	652986,56	92447,16	100

Dans les recettes d'investissement, nous retrouvons les subventions relatives aux dépenses d'investissement citées précédemment telles que la réfection des vitraux de l'Église, l'isolation par l'extérieur des logements et de leur système d'assainissement, ...



Nous avons récupéré également une partie de la TVA au titre du Fonds de Compensation pour la TVA sur les dépenses 2022 éligibles. Au chapitre 040, nous intégrons les amortissements réalisés au titre des dépenses faites auprès de l'USEDA.



URBANISME

PERMANENCES ABF*

*Architecte des Bâtiments de France



Depuis septembre 2023, vous avez désormais la possibilité de rencontrer l'ABF au Pôle Aménagement Du Territoire de la Communauté de Communes, où une permanence est organisée chaque mois. Ainsi, vous pourrez obtenir des avis et des conseils sur les travaux que vous envisagez si vous êtes concerné(e) par le périmètre de protection des Monuments Historiques.

📍 Pôle ADT

35 rue du Général Leclerc 02600 Villers-Cotterêts

☎ 03.23.96.61.25

✉ pole.adt@retzenvalois.fr



➡ Permanences à venir : jeudi 7 mars 2024, jeudi 18 avril 2024 et jeudi 6 juin (sur rendez-vous).

ZA EnR*

*Zones d'Accélération des Energies Renouvelables

La loi relative à l'Accélération de la Production d'Energies Renouvelables (dite loi **APER**), vise à faciliter les projets d'implantation de dispositifs de production d'énergies renouvelables.

Les communes sont donc sollicitées afin de déterminer les zones d'accélération sur leur territoire où elles souhaitent prioritairement voir des projets s'implanter. Pour le 31 décembre 2023, elles devaient alors identifier ces zones de développement, organiser une concertation du public et délibérer sur l'arrêt de la cartographie définie. Cette petite enquête s'est déroulée du lundi 4 au vendredi 15 décembre 2023 dans notre village et nous avons reçu 3 observations.



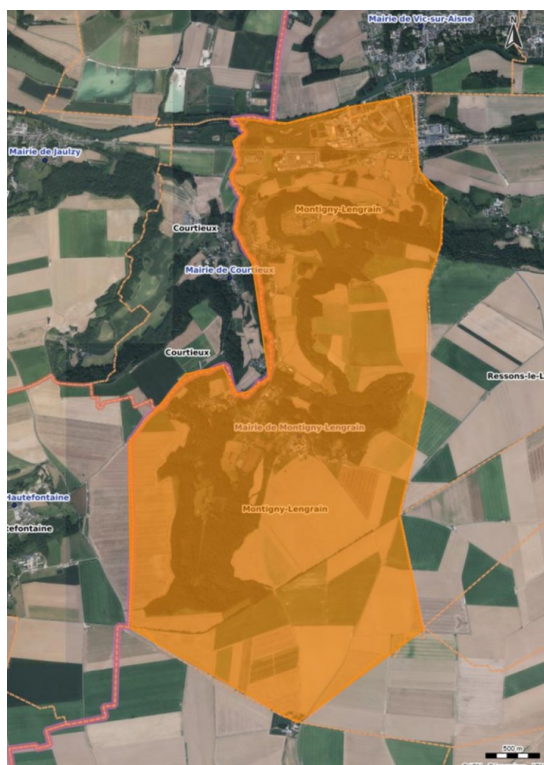
Montigny-Lengrain a souhaité définir l'entièreté de son territoire comme étant susceptible d'accueillir de tels projets. Ainsi, leurs implantations seront étudiées au cas par cas, sous réserve de respecter certains principes afin de permettre une bonne intégration architecturale et paysagère. L'objectif est de préserver au maximum les espaces protégés et d'étudier chaque projet de manière particulière. Ces installations devront obligatoirement respecter le zonage du **PLUi** (Plan Local d'Urbanisme intercommunal) mais surtout celui du **PPRI** (Plan de Prévention des Risques Inondations et coulées de boue) qui couvrent la commune.



C'est en ce sens que le Conseil Municipal a délibéré sur l'arrêt du zonage le 26 janvier 2024. Il s'est positionné sur les filières suivantes : **biomasse** (chaleur dégagée par la combustion de matières organiques), **biométhane** (production de gaz issu de déchets de l'industrie agro-alimentaire, restauration collective, déchets agricoles et ménagers ou boues de station d'épuration), **géothermie** de surface et profonde (chaleur issue des sous-sols), **hydroélectricité** (énergie hydraulique), **solaire photovoltaïque** ombrière/sol/toit, **solaire thermique** sol/toit. En revanche, la commune n'a pas souhaité donner d'avis favorable quant à d'éventuels projets éoliens car cette décision a déjà été actée par délibération en date du 13 octobre 2006. Le Conseil refuse donc tout projet éolien.



Ces propositions ont fait l'objet d'une demande d'arrêt auprès de la Préfecture. La procédure est toujours en cours.



VIE PRATIQUE

TARIFICATION ÉCO-RESPONSABLE

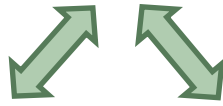


En 2024, les levées des poubelles ménagères (bacs gris) sont comptées au réel. Le paiement de ce service sera pris en compte sur la Taxe Foncière 2025 avec la part incitative.

On vous réexplique comment cette taxe sera calculée :

Une part fixe

Son montant est calculé par le service des impôts en fonction de la valeur locative de votre logement et d'un taux voté par la Communauté de Communes tous les ans. Un forfait de 12 levées y est ajouté. Le prix de ce forfait est différent selon la taille du bac gris que vous avez choisi.



Une part variable

Elle dépend du nombre de fois où vous aurez sorti votre poubelle (au-delà de 12 levées). Le montant de la levée supplémentaire est voté chaque année également par la Communauté de Communes. Son prix est fixé aussi selon la taille de votre bac gris.



Pour avoir une idée du montant que cela va représenter, un simulateur dédié est à votre disposition.

Pour y accéder :

https://dataxia.net/collectivites/ccrv/simulateur_menages.html

Service Déchet

03.23.55.99.00

mesdechets@retzenvalois.fr



Tarifcation éco-responsable des ménages

Simulateur de taxe incitative

Pour faire votre simulation, vous avez besoin de connaître : votre base Taxe Ordures Ménagères, la taille de votre bac gris et le nombre de levées de votre bac gris que vous estimez pour l'année.

Où trouver ma base Taxe Ordures Ménagères ?
Le base Taxe Ordures Ménagères 2022 est indiquée sur l'avis de taxe foncière 2022 de votre logement, dans la colonne "base ordures ménagères", à la ligne "Base". En 2023, elle augmentera de 7.1% (réévaluation automatique nationale)

Quelle est la taille de mon bac ?
La taille de votre bac est gravée sur le côté. Il y a 4 volumes possibles : 140, 240 ou 300 litres pour les bacs à 2 roues et 660 litres pour les bacs à 4 roues.

Qu'est-ce qu'une "levée" ?
Chaque semaine, vous pouvez choisir de présenter votre bac gris à la collecte. Dans ce cas, la partie de votre bac est lue par le camion et 1 levée est comptabilisée sur votre compte.

Un bilan est fait en fin d'année. 12 levées sont facturées forfaitairement. Au-delà, vous êtes facturés à l'unité.

Dans le simulateur, indiquez le nombre total de levées que vous estimez pour l'année.

Accéder au simulateur

Volume	12 levées	13 levées	14 levées	15 levées	16 levées	17 levées	18 levées	19 levées	20 levées
140 litres	120,00	130,00	140,00	150,00	160,00	170,00	180,00	190,00	200,00
240 litres	180,00	190,00	200,00	210,00	220,00	230,00	240,00	250,00	260,00
300 litres	240,00	250,00	260,00	270,00	280,00	290,00	300,00	310,00	320,00
660 litres	300,00	310,00	320,00	330,00	340,00	350,00	360,00	370,00	380,00

• **Vous emménagez à Montigny-Lengrain ?** Il faut contacter le Service Déchets. Après avoir complété un formulaire, un bac gris vous sera remis. Si le bac est déjà présent dans le logement, la Communauté de Communes procédera à l'ouverture du service. C'est le même principe qu'une ouverture de compteur.

• **Dans le cas d'un déménagement,** l'occupant sortant doit appeler le service pour clôturer le compte.

⚠ Attention, pour les locataires, le paiement de cette **TEOMI** (Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères Incitative) s'effectuera en fonction des règles fixées par le propriétaire.

CHATS ERRANTS



Nous souhaitons revenir sur la situation qui s'est produite durant l'été 2023. Plusieurs signalements ont été reçu en Mairie de la part des habitants du Hameau de la Vallée. En effet, nous avons vu le nombre de chats errants augmenter considérablement.

La Mairie a donc fait appel à l'association Coup de Patte : 4 bénévoles ont été mobilisés pendant 6 semaines pour capturer, identifier, et stériliser les animaux. Il a été comptabilisé : 26 chatons ont été pris en charge, 23 adultes ont été stérilisés et 31 chatons étaient encore à naître.

Au total, l'association s'est donc occupée d'environ 80 chats. La présidente nous a confié qu'il s'agissait d'une des plus grosses interventions connues par l'association en 18 ans d'existence ! La Mairie a donc pris en charge une partie des frais engagés par l'association à hauteur de 2 086€, puisque même si cette dernière bénéficie de tarifs réduits chez les vétérinaires partenaires, il n'en demeure pas moins que cela relève de la responsabilité de la commune et surtout de ses habitants. Afin d'éviter qu'une telle situation se reproduise, il est absolument nécessaire que chaque propriétaire prenne ses responsabilités en pensant à identifier et stériliser son chat, surtout s'il est amené à vivre en extérieur. L'objectif est de prévenir une surpopulation féline génératrice de nuisances : déjections, miaulements, bagarres nocturnes, ... voire la transmission de maladies.

Le bien-être animal et la tranquillité publique sont l'affaire de tous !



DÉJECTIONS

Il est bon de rappeler ce que dit la loi : « tout propriétaire de chien est tenu de procéder immédiatement au ramassage des déjections canines sur toute ou partie du domaine public communal ». De nombreuses réclamations sont signalées en Mairie par les habitants. Les propriétaires de chiens doivent prendre leurs responsabilités et penser notamment à nos enfants qui empruntent les trottoirs pour aller prendre le bus ou encore qui vont jouer aux aires de jeux. Nous sommes convaincus que maître et chien peuvent adopter un comportement citoyen !



ENTRETIEN DES TROTTOIRS



Durant le court épisode neigeux que nous avons vécu en janvier dernier, le Service Technique s'est mobilisé pour dégager au maximum les rues du village pour les rendre praticables. Néanmoins, les trottoirs sont restés très glissants car bien qu'appartenant au domaine public, leur entretien est à la charge des habitants. En effet, chaque riverain a la charge d'entretenir la partie de trottoir devant son domicile afin d'éviter les éventuelles chutes (dues à la présence de feuilles, neige ou verglas) pour lesquelles sa responsabilité serait engagée.

BIBLIOTHÈQUE

Désormais, la Bibliothèque municipale est ouverte le **mercredi après-midi de 14h à 17h**. Vous y trouverez de la lecture pour petits et grands ainsi qu'un point informatique avec accès Internet.



Mercredi de 14h à 17h
Vendredi de 17h à 18h30

LE BRUIT

La saison des tontes arrive à grands pas et avec elle le bruit des tondeuses, des motoculteurs etc...



RAPPEL

→ **Du lundi au vendredi : de 9h à 12h et de 13h30 à 19h**

→ **Le samedi : de 9h à 12h et de 14h30 à 19h**

→ **Le dimanche et jour férié : de 10h à 12h**

PANNEAU POCKET

Retrouvez l'actualité de **la Commune** sur l'application



100% GRATUIT 100% ANONYME 0% PUBLICITÉ

Suivez le guide pour télécharger simplement l'application et recevoir nos actualités en temps réel

- 1 Ouvrez votre application Play Store, App Store ou AppGallery sur votre téléphone ou sur votre tablette.
- 2 Tapez ensuite "PanneauPocket" dans la barre de recherche puis cliquez sur "Installer". L'application est gratuite !
- 3 Une fois l'application PanneauPocket ouverte, recherchez la commune, le code postal ou cliquez sur "Autour de moi".
- 4 Enfin, cliquez sur le ❤️ pour ajouter la commune à vos favoris et recevoir les notifications. Bonne utilisation !

BONNE UTILISATION !

Encore plus simple, scannez pour télécharger l'appli !



Vous pouvez désormais retrouver toutes les actualités de notre commune sur l'application Panneau Pocket.

C'est gratuit et sans publicité. Il n'y a pas de récolte de vos données personnelles et vous avez les informations en temps réel !

RÉSULTATS DU RECENSEMENT DE LA POPULATION

En quelques chiffres ...



- Adresses d'habitation : **332**
- Résidences principales : **278**
- Résidences secondaires : **34**
- Logements vacants : **20**

- Nombre de bulletins individuels : **658**
- Logements non enquêtés : **4** (Absence ou refus de réponse)

Le recensement de la population s'est tenu du jeudi 18 janvier au samedi 17 février 2024. Nos agents recenseurs se sont donc chargés de la collecte des données durant cette période.

Nous vous ferons un retour plus précis dès que les résultats statistiques auront été traités par l'INSEE.



ASSOCIATIONS / ENTREPRISES

LA CARPE DE MONTIGNY-LENGRAIN

Bourse toutes collections

« Le Comité des Fêtes Ignymontain et l'association de pêche "la Carpe de Montigny-Lengrain" ont organisé une bourse toutes collections pour la première fois **le 14 octobre 2023** (exposition et restauration).

Des passionnés ont exposé leurs collections : monnaies, disques, cartes postales, objets du temps passé, ... Ils ont pu, à cette occasion, vendre et échanger des objets pour le plaisir de tous.

À la demande des exposants et des visiteurs, cette manifestation sera organisée à nouveau **le dimanche 27 octobre 2024**. »



Soirée Couscous

« L'association la Carpe de Montigny-Lengrain a organisé un repas "couscous" **le 4 novembre 2023**, suivi d'une soirée animée par Toff'Animation.

Dégustation et ambiance étaient au rendez-vous pour les 65 personnes qui étaient présentes.

Merci à tous pour la réussite de ce moment convivial ! »



Concours aux carnassiers

« Le concours prévu le 9 décembre est reporté à une date ultérieure qui sera décidée lors de la prochaine réunion de bureau. La météo et l'état de l'eau n'ont pas pu permettre le maintien de cette journée de pêche. »

APPEL À CANDIDATURES CCRV

La Communauté de Communes lance un appel à candidatures dans le cadre des **Jeux Olympiques**.

→ Appel à candidatures pour les associations :

Ils recherchent des associations et clubs sportifs, culturels ou autre, qui souhaitent célébrer les Jeux Olympiques et Paralympiques sur le territoire et être impliqués dans les activités de la Communauté de Communes autour des jeux.

→ Appel à candidatures pour les sportifs « étoiles montantes » locaux :

Dans le cadre d'une série d'interviews qu'ils souhaitent réaliser, ils sont à la recherche de jeunes sportifs locaux prometteurs afin de partager leur parcours mais aussi leur vision du sport.

→ Appel à candidatures pour les artistes :

Ils organisent un concours artistique nommé « Les Jeux vus par nos artistes », ils recherchent des artistes locaux qui souhaitent partager leurs œuvres afin de montrer comment l'art peut transmettre les valeurs du sport et de l'olympisme/paralympisme (toute forme d'art est acceptée).

→ Appel à candidatures pour les habitants :

Ils sont à la recherche de témoignages d'habitants de Retz-en-Valois concernant des éditions précédentes des Jeux Olympiques/Paralympiques, auxquelles ils ont assisté ou tout autre information atypique autour des Jeux à nous raconter.

APPEL À TÉMOIGNAGES !

Partagez vos anecdotes ou vos souvenirs des Jeux !

RETZ EN VALOIS
Communauté de Communes

Racontez-nous votre histoire sur : jo@retzenvalois.fr



Salomé LEGRAND
☎ 07.57.68.33.80
✉ jo@retzenvalois.fr

ÉVÈNEMENTS PASSÉS

SOIRÉE BEAUJOLAIS

La soirée Beaujolais Nouveau du **samedi 18 novembre 2023** du Comité des Fêtes a encore rencontré un franc succès !

Au total, 84 personnes se sont réunies à table pour partager un repas campagnard et déguster le Beaujolais Nouveau. Chacun a pu donner son avis sur les saveurs de ce cru 2023.



HALLOWEEN

Vous n'avez pas pu louper le passage de monstres dans Montigny-Lengrain tant ils étaient nombreux à défiler dans les rues du village le **dimanche 29 octobre 2023**. Environ 60 enfants ont participé à cet après-midi organisé sur le thème d'Halloween. Plusieurs activités étaient prévues par le Comité des Fêtes : balade déguisée, concours du meilleur déguisement, goûter et bien entendu dégustation de bonbons ...



11 NOVEMBRE

Nous remercions les personnes qui se sont rassemblées avec nous autour du Monument aux Morts le **samedi 11 novembre 2023**, pour répondre à notre devoir de mémoire et de souvenir de la Grande Guerre et pour rendre hommage aux soldats français décédés en opérations extérieures en 2023.



NOËL DES ENFANTS

Le Père Noël est venu à la rencontre des enfants de la commune le **dimanche 10 décembre 2023**. Chaque enfant âgé de 0 à 11 ans devait être préalablement inscrit sur la liste du Père Noël pour recevoir l'invitation et leurs parents devaient avoir récupéré le chèque-cadeau Jouéclub d'un montant de 20€. De cette manière, 84 enfants se sont vus offrir un cadeau par le Père Noël de la commune.

Pour les nouveaux arrivants, n'hésitez pas à vous faire connaître en Mairie afin que vos enfants puissent recevoir les invitations aux différents événements organisés dans la commune.



NOËL DES PERSONNES ÂGÉES

Le CCAS de Montigny-Lengrain a offert aux personnes âgées de 65 ans et plus ayant leur résidence principale ici, une carte-cadeau d'une valeur 60€ à valoir dans l'Intermarché de Ressons-le-Long.



CONCOURS DÉCORATIONS DE NOËL

La remise des prix a eu lieu lors de la cérémonie des vœux du Maire le **dimanche 7 janvier 2024**.



Voici le nom des gagnants :

- 🏆 1er prix : Mme VAILLANT - route de Tannières
- 🏆 2ème prix : Mr GRATTEPANCHE - route de Tannières
- 🏆 3ème prix : Mme DENIS - rue de la Carpière



VŒUX DU MAIRE



Madame le Maire et son équipe municipale ont convié tous les habitants à la cérémonie des vœux 2024 le **dimanche 7 janvier 2024**. À l'issue du discours où Madame le Maire a retracé les événements marquants de l'année écoulée, la traditionnelle galette des rois était servie. Cela a été l'occasion pour le Conseil Municipal de faire la synthèse de l'exercice 2023 avec notamment : les travaux d'investissement dans nos logements communaux ; la réhabilitation des systèmes d'assainissement non collectifs ; de rénovation énergétique ; l'enfouissement des réseaux du Hameau de la Vallée ; la rénovation des vitraux de l'Église et des places de stationnement au hameau de Tannières ; le départ à la retraite de Monsieur Joël Puthomme, agent technique pendant 42 ans.



MONSIEUR SERGE BRABANT



C'est avec une profonde tristesse que nous avons appris le décès de Monsieur Serge BRABANT survenu le 2 janvier 2024. Il a été Maire de Montigny-Lengrain durant 3 mandats, pendant lesquels il a œuvré pour le bien-être de ses habitants.

Nos pensées vont bien sûr à sa famille et ses proches.



REPAS COMMUNAL

Le repas annuel de la commune s'est tenu le **samedi 27 janvier dernier**. Ce sont, rappelons-le, les Ignymontains âgés de 60 ans et plus qui y sont conviés. Pour cette édition, le thème choisi était « cabaret ». Ainsi, le spectacle proposé était composé de plumes et de paillettes ! Nous espérons que cette prestation a satisfait le plus grand nombre et que le repas a ravi leurs papilles.



ÉVÈNEMENTS À VENIR

CONCOURS PHOTOS

Le Comité des Fêtes a lancé le concours de la plus belle photo, alors à vos appareils !

Les photos doivent être prises sur une année entière. L'objectif est de mettre en valeur notre commune selon les saisons. Pour cela, il faut photographier 4 lieux :

- Un monument de Montigny-Lengrain,
- Les étangs,
- La Fontaine Saint-Martin,
- Et un hameau (au choix).

Chaque photo doit correspondre à une saison.

Les inscriptions doivent être faites auprès de la Mairie avant le 8 mars 2024.

Les résultats seront annoncés courant janvier 2025. Un chèque-cadeau d'une valeur de 50€ est à gagner !

Concours de la plus belle photo

Commune de Montigny-Lengrain



Règlement du concours de la plus belle photo

Commune de Montigny-Lengrain



Participation

Est admis à participer au concours, tout habitant de Montigny-Lengrain préalablement inscrit auprès de la mairie (date limite jusqu'au 8 mars 2024 inclus) les candidats ayant obtenu un premier prix seront classés hors concours pour l'année suivante

Critères

Les photos devront être effectuées sur une année complète avec pour but de photographier 4 lieux :

- Un monument de Montigny
- L'étang
- La Fontaine Saint-Martin
- Un hameau de la commune (au choix)
- Une photo correspondant à une saison (au choix)

-Les photos devront être envoyées en fin d'année à

l'adresse mail suivante:

mairie@montigny-lengrain.fr

Le gagnant sera contacté par courrier ou par téléphone courant janvier 2025 et remportera un chèque cadeau d'une valeur de 50€

BOURSE AUX JOUETS

Une bourse aux jouets est organisée par le Comité des Fêtes le **dimanche 17 mars**, de 9h à 17h à la Salle des Fêtes.

Vous pouvez vous inscrire auprès de Marylène Corbel.

Marylène CORBEL

☎ 06.12.13.72.76



EXPOSITION ITINÉRANTE

En vue des Jeux Olympiques 2024, la commune de Montigny-Lengrain s'est portée volontaire pour accueillir durant le mois de mars, une exposition qui aborde le thème du sport : « Homme / Animal – Qui est le plus fort ? », en partenariat avec la Communauté de Communes et le Département de l'Aisne. L'objectif étant que cette exposition circule dans toutes les communes du mois de mars au mois d'août.

Nous attendons le retour de la Communauté de Communes qui doit arrêter la date pour vous communiquer toutes les informations. Restez connectés !

CHASSE AUX OEUFS

Les enfants de la commune âgés de 0 à 11 ans seront conviés à participer à la grande chasse aux œufs. Une invitation à leur attention sera distribuée dans leur boîte aux lettres.

Rendez-vous sur le site des tennis le **lundi 1^{er} avril**. Le départ sera donné à **11h00** !



BROCANTE

Vous pouvez noter dès à présent la date du **dimanche 12 mai** où aura lieu la brocante. Les exposants se trouveront aux abords de la Salle, 7 rue de Vaudrial, de 6h à 18h ainsi qu'une buvette et restauration proposées par le Comité des Fêtes. Espérons que le soleil soit également de la partie !

Les inscriptions seront ouvertes à partir du 15 avril et jusqu'au 7 mai 2024 auprès de Jérôme MARTZINITZINE (entre 17h30 et 19h).

☎ 06.03.93.55.04



ÉLECTIONS LÉGISLATIVES

Les élections se tiendront le **dimanche 9 juin 2024**. Le bureau de vote se trouvera dans la salle de réunion à l'étage de la Mairie comme habituellement. Le premier étage est évidemment accessible pour les personnes à mobilité réduite grâce à l'ascenseur.

Pour voter à ces élections, vous devez vous inscrire sur les listes électorales avant le 3 mai 2024. Vérifiez dès maintenant votre inscription ! Rendez-vous sur le site Service-public.fr ou contactez le secrétariat de Mairie.



Mairie

☎ 03.23.55.52.55

✉ mairie@montigny-lengrain.fr